

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DOW AGROSCIENCES CANADA INC.

Nom du produit: Prospect Herbicide

Date de création: 01/13/2020

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit.

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Prospect Herbicide

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DOW AGROSCIENCES CANADA INC.  
#2400, 215 - 2ND STREET S.W.  
CALGARY AB T2P 1M4  
CANADA

Information aux clients:

800-667-3852 solutions@corteva.com

#### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 1-888-226-8832

Contact local en cas d'urgence: 1-888-226-8832

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Informations générales en cas d'urgence

##### Aspect

Etat physique                      Liquide

Couleur                                jaune

Odeur                                    légère

#### Résumé des dangers

##### **MISE EN GARDE!**

En cas d'ingestion, ce produit peut être nocif.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.

---

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

---

Composant	Numéro de registre CAS	Pourcentage de poids
Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	1.68%
Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	3.22%
Éthylhexanol	104-76-7	>= 1.0 - < 3.0 %
Méthanol	67-56-1	>= 0.3 - < 1.0 %
Reste	Pas disponible	> 90.0 %

---

**4. PREMIERS SECOURS**

---

**Description des premiers secours****Conseils généraux:**

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Laver abondamment à l'eau.

**Ingestion:** Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Avis aux médecins:** Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucun(e) à notre connaissance.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**Équipements de protection particuliers des pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants. Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Conditions de stockage sûres:** Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Ne pas entreposer près des acides.. Oxydants forts.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Aucun(e) à notre connaissance.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Carfentrazone-ethyl	ACGIH	TWA Fraction inhalable	1 mg/m3
Éthylhexanol	Dow IHG	TWA	2 ppm
	Dow IHG	TWA	SKIN
Méthanol	ACGIH	TWA	200 ppm
	ACGIH	STEL	250 ppm
	ACGIH	TWA	SKIN, BEI
	ACGIH	STEL	SKIN, BEI
	CA AB OEL	TWA	262 mg/m3 200 ppm
	CA AB OEL	STEL	328 mg/m3 250 ppm
	CA AB OEL	TWA	SKIN
	CA BC OEL	TWA	200 ppm
	CA AB OEL	STEL	SKIN
	CA BC OEL	TWA	SKIN
	CA BC OEL	STEL	250 ppm
	CA QC OEL	VEMP	262 mg/m3 200 ppm
	CA BC OEL	STEL	SKIN
	CA ON OEL	TWAEV	SKIN
CA QC OEL	VECD	328 mg/m3 250 ppm	
CA ON OEL	STEV	SKIN	
CA QC OEL	VEMP	SKIN	
CA QC OEL	VECD	SKIN	
	ACGIH	TWA	SKIN, BEI
	ACGIH	STEL	SKIN, BEI

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Méthanol	67-56-1	Méthanol	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	15 mg/l	ACGIH BEI

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques:** Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

**Mesures de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection de la peau**

**Protection des mains:** Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit être réduit au minimum.

**Autre protection:** Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre pour particules.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**Aspect**

<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	jaune
<b>Odeur</b>	légère
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	4.69
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Sans objet
<b>Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition (760 mmHg)</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	<b>coupelle fermée</b> > 100 °C
<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	Donnée non disponible

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur relative (air = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	11.0 mPa.s à 20 °C 6.6 mPa.s à 40 °C
<b>Viscosité cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
<b>Densité du liquide</b>	0.9281 G/ML à 20 °C
<b>Poids moléculaire</b>	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Non classé comme danger de réactivité.

**Stabilité chimique:** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Aucun(e) à notre connaissance. Pas de dangers particuliers à signaler.

**Conditions à éviter:** Aucun(e) à notre connaissance.

**Matières incompatibles:** Aucun(e).

**Produits de décomposition dangereux:** Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### Toxicité aiguë

#### Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, > 2,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, > 2,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.

Comme produit.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.76 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Essentiellement non irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

**Sensibilisation**

Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins

Foie

Thyroïde

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Sang

Reins

Foie

vague

**Cancérogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Tératogénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour le ou les composants mineurs: Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

**Toxicité****Méthyle d'halauxifène****Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).

CL50, Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*), Essai en statique, 96 h, 2.01 mg/l

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, > 3.22 mg/l

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 2.12 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

La valeur CE50 est supérieure à la solubilité dans l'eau.

CE50r, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 96 h, > 3.0 mg/l

CE50r, *Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis), 14 jr, Inhibition du taux de croissance, 0.000393 mg/l

**Toxicité pour les bactéries**

CE50, boue activée, 1 jr, > 981 mg/l

**Toxicité chronique pour les poissons**

NOEC, *Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, Divers, 0.259 mg/l

NOEC, *Cyprinodon variegatus* (*Cyprinodon*), Essai en dynamique, 36 jr, 0.00272 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

NOEC, *Daphnia magna* (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, nombre de descendants, 0.484 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie), 5 jr, > 5,620 ppm

CL50 par voie alimentaire, *Anas platyrhynchos* (canard colvert), 5 jr, > 5,620 ppm

DL50 par voie orale, *Colinus virginianus* (Colin de Virginie), mortalité, > 2250mg/kg poids corporel.

DL50 par contact, *Apis mellifera* (abeilles), 48 h, mortalité, > 98.1µg/abeille

DL50 par voie orale, *Apis mellifera* (abeilles), 48 h, mortalité, > 108µg/abeille



**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, mortalité, > 1,000 mg/kg

**Carfentrazone-ethyl**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 1.6 mg/l

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 96 h, 2 mg/l

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, 9.8 mg/l

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50, Anabaena flos-aquae (cyanobactérie), 72 h, 0.012 mg/l

NOEC, Lemna gibba (Lentille d'eau bossue ), 14 jr, 0.0057 mg/l

**Toxicité chronique pour les poissons**

NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 21 jr, 0.11 mg/l

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques**

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie ), 21 jr, 0.22 mg/l

**Éthylhexanol**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 32 - 37 mg/l

CL50, Vairon à grosse tête (pimephales promelas), 96 h, 28.2 mg/l, OCDE ligne directrice 203

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, 35.2 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 48 h, 39 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

**Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, 11.5 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

**Toxicité pour les bactéries**

CE50, Bactérie, 16 h, 256 - 320 mg/l

**Méthanol**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 19,000 mg/l, Méthode non spécifiée.

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CL50, Daphnia magna (Grande daphnie ), 24 h, > 10,000 mg/l, Méthode non spécifiée.

**Toxicité pour les bactéries**

CI50, boue activée, 3 h, > 1,000 mg/l

**Reste**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Aucune donnée trouvée.

**Persistence et dégradabilité****Méthyle d'halauxifène**

**Biodégradabilité:** Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène. La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** 7.7 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente

**Carfentrazone-ethyl**

**Biodégradabilité:** Facilement biodégradable

**Éthylhexanol**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultimentement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

**Biodégradation:** > 95 %

**Durée d'exposition:** 5 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 68 %

**Durée d'exposition:** 17 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 2.95 mg/mg

**Demande chimique en oxygène:** 2.70 mg/mg

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Durée d'incubation	DOB
5 jr	26 - 70 %
10 jr	75 - 81 %
20 jr	86 - 87 %

**Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 9.7 h

**Méthode:** Estimation

**Méthanol**

**Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Biodégradation:** 99 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 1.50 mg/mg

**Demande chimique en oxygène:** 1.49 mg/mg Dichromate

**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Durée d'incubation	DOB
5 jr	72 %
20 jr	79 %

**Photodégradation****Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)**Sensibilisant:** Radicaux OH**Demi-vie atmosphérique:** 8 - 18 jr**Méthode:** Estimation**Reste****Biodégradabilité:** Aucune donnée trouvée.**Potentiel de bioaccumulation****Méthyle d'halauxifène****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.76**Facteur de bioconcentration (FBC):** 233 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 42 jr**Carfentrazone-ethyl****Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.36**Facteur de bioconcentration (FBC):** 176**Éthylhexanol****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.1 Mesuré**Méthanol****Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.77 Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** < 10 Poisson Mesuré**Reste****Bioaccumulation:** Aucune donnée trouvée.**Mobilité dans le sol****Méthyle d'halauxifène**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc &gt; 5000).

**Coefficient de partage (Koc):** 5684**Éthylhexanol**

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**Coefficient de partage (Koc):** 800 Estimation**Méthanol**

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

**Coefficient de partage (Koc):** 0.44 Estimation**Reste**

Aucune donnée trouvée.

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

**Méthodes d'élimination:** En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

**TDG**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Méthyle d'halauxifène)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Méthyle d'halauxifène

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Méthyle d'halauxifène)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Méthyle d'halauxifène
<b>Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC</b>	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Méthyle d'halauxifène)
<b>Numéro ONU</b>	UN 3082
<b>Classe</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III

**Information supplémentaire:**

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

### Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

### Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 33635

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Révision

Numéro d'identification: 97067507 / A215 / Date de création: 01/13/2020 / Version: 3.0

Code DAS: GF-3758

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Canada. Ontario OELs
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	Dow IHG
SKIN	Absorbé par la peau.
SKIN, BEI	Absorbé par la peau, indice biologique d'exposition
STEL	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
STEV	Valeur d'exposition à court terme
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
TWAEV	Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

### Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale;

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### **Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DOW AGROSCIENCES CANADA INC. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA